



Vous êtes boursier de l'Etat Gabonais ? Voici les étapes à suivre pour une prise en charge effective par l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG).

**Pour le boursier au Gabon :**

- Se faire bancariser auprès de la banque partenaire de l'ANBG à laquelle on a été affecté.

Les pièces à fournir sont :

- ✓ Une quittance SEEG ;
- ✓ Une pièce d'identité ;
- ✓ Une copie de l'attestation de bourse

Pour les étudiants orientés dans le Haut-Ogooué :

- Se présenter au Service en charge du Voyage (2<sup>e</sup> étage) et fournir une copie de l'attestation de bourse pour l'émission du billet de transport.

**Pour le boursier à l'Etranger :**

Pour bénéficier de son titre de transport, les formalités sont les suivantes :

- Se présenter au Service en charge des Voyages et fournir les pièces suivantes:
  - ✓ une copie du passeport ;
  - ✓ le visa pour les pays qui le nécessitent ;
  - ✓ une copie de l'attestation de bourse.

Pour ceux dont les parents ont acheté un billet d'avion :

- Adresser une demande de remboursement au Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon ;
- Joindre la copie d'attestation de bourse ;
- Joindre la copie du billet et la facture y relative munie d'un timbre ;

Une fois dans le pays d'études :

- S'inscrire dans l'établissement dans lequel on a été orienté ;
- Ouvrir un compte auprès d'une banque locale ;
- Pour les étudiants mineurs et ceux orientés dans les pays dont les formalités administratives ne permettent pas l'ouverture immédiate d'un compte bancaire, fournir une procuration dûment légalisée, accompagnée de la pièce d'identité du mandataire ;
- Transmettre le relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'ANBG ou le téléverser sur son compte e-bourse;
- Transmettre la facture définitive des frais de scolarité de l'année ou de la session à l'ANBG ;

Dans les pays où il existe déjà un système de couverture médicale globale:

- Se rapprocher de l'ambassade pour les formalités d'enrôlement ;

Dans les pays sans un système global :

- Effectuer des démarches personnelles pour l'obtention d'une facture proforma d'un an auprès d'une maison d'assurance.

NB : Pour certains pays, la couverture médicale est incluse dans les frais de scolarité.

*L'ANBG, Constructeur d'avenirs*